

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 56/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date d'affichage : 21 Mai 2026

Date de convocation : 21 Mai 2026

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Max NESTOLAT, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Philippe MILLE.

Avaient donné pouvoir : Anne GOURNAY à Philippe PIGNON, Sandra ARMANDI à Martine CARLET, Pascale COHENDET à Laurence HOBEL-MOIRAND, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Céline ISSOIRE, Samir BOUAGALA à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanne GAISONN à Violette PELLEGRINO, Magali HERVÉ à Max NESTOLAT, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Eric DISDIER

**OBJET : Convention d'Objectifs et de Financements – Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) – Avenant de modification 2026.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal dans sa séance du 26 septembre 2024 a approuvé la reconduction de l'aide relative à la convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) sur fonds locaux pour la période 2024-2027.

Pour rappel, cette aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales a pour objet de permettre l'accessibilité des enfants issus de familles modestes aux accueils de loisirs, tout en préservant la mixité sociale au sein des équipements municipaux.

Considérant que lors du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du 5 mars 2026, la Commission d'Action Sociale a décidé de relever le seuil d'attribution de l'aide LEA pour les accueils de loisirs ;

A compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2027, le montant de l'aide LEA à l'heure est fixé en fonction de la participation familiale moyenne du service selon les modalités suivantes :

## Montant horaire moyen des participations familiales Aide Caf13 par heure réalisée

Inférieur ou égal à 0,30€ par heure 0,70 €  
Compris entre 0,31€ et 0,60€ par heure 0,50 €  
Compris entre 0,61€ et 0,90€ par heure 0,35 €  
Compris entre 0,91€ et 1,20€ par heure 0,25 €  
Compris entre 1,21€ et 1,70€ par heure 0,15 €  
Strictement supérieur à 1,70€ par heure 0€

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant de modification à la convention d'objectifs et de financements « Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) » tel qu'annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'**UNANIMITE** des membres présents,

-**APPROUVE** l'avenant de modification 2026 à la convention d'objectifs et de financement « Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles » (LEA) entre la Ville de Rousset et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent à son exécution.

Le Secrétaire de séance

Eric DISDIER

Le Maire



Philippe PIGNON